

DÉPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement d'ÉVREUX
Canton EVREUX EST



Mairie de JOUY SUR EURE

Nombre de conseillers :

- Afférent au CM 09
- En exercice 09
- présents
- votants
- absents
- exclus

Date de convocation :

03 septembre 2021

Date d'affichage :

03 septembre 2021

Date de réunion :

14 septembre 2021

Séance du 14 septembre 2021 de la Caisse des Écoles

L'an deux mil vingt-et-un, le quatorze septembre à dix-sept heures trente, se sont réunis les membres de la Caisse des Écoles sous la présidence de Monsieur ALLAIN Philippe

Les membres de la Caisse des Écoles se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et selon l'article 2121-18 du CGCT dans le lieu exceptionnel de la salle des fêtes de Jouy-sur-Eure

Étaient présents :

Philippe ALLAIN - Chantal DUCHANGE – Lorraine FERRÉ – Béatrice LOUVET – Leïla MELOUKI - Hélène MOINET – Ludovic ROBERT - Chantal SAGALA – Frédéric SIMON

Absents excusés :

Procurations :

Leïla MELOUKI à Mr Frédéric SIMON.

Lorraine FERRE à Mr Gilbert RADA.

Objet : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Helène MOINET a été nommée secrétaire de séance,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3.1°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale

Vu la délibération 2020/DELCD0005 du 16 décembre 2020 qui autorisait Monsieur le Président à recruter un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19.

Envoyé en préfecture le 16/09/2021

Reçu en préfecture le 16/09/2021

Affiché le

ID : 027-212703581-20210914-2021_DELCD0010-DE

Vu le protocole sanitaire du ministère de l'éducation pour la rentrée scolaire 2021/2022

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser trois services à la cantine au lieu de deux services habituellement afin de faire respecter strictement les mesures de distanciation physique et les gestes barrières des dispositions sanitaires liées au Covid-19

Monsieur le Président propose aux membres de la Caisse des Écoles de proroger la décision du 16 décembre 2020 à la rentrée scolaire 2021/2022 en recrutant un agent contractuel sur emploi non permanent.

Après délibération, les membres de la Caisse des Écoles à l'unanimité (la majorité ou à l'unanimité) :

Pour : 9 / Contre : 0 / Abstention : 0

- Accepte de recruter pour l'année scolaire 2021/2022 un agent contractuel sur emploi non permanent au grade d'adjoint technique territoriale (échelle C3) à temps non complet pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à la crise sanitaire du Covid-19 (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois)
- Cet agent sera rémunéré à raison de 6/35^{ème} de l'indice brute : 356, majoré : 334 correspondant au 3^{ème} échelon du grade d'adjoint technique territorial.
- Précise que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3.1° de la loi du 26 janvier 1984 si les besoins du service le justifient à savoir 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs.
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget
- Mandate Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

Philippe ALLAIN 	Chantal DUCHANGE 	Lorraine FERRÉ Par le Meunier COA Gilbert 	Béatrice LOUVET 	Leïla MELOUKI 
Hélène MOINET 	Ludovic ROBERT 	Chantal SAGALA 	Frédéric SIMON 	

Le Président
Philippe ALLAIN



Envoyé en préfecture le 16/09/2021
Reçu en préfecture le 16/09/2021
Affiché le
ID : 027-212703581-20210914-2021_DELCDE0010-DE